

QUESTIONS CONTEMPORAINES

DEVOIR PAR CORRESPONDANCE N°1

Guillaume Pattou

LA DATE LIMITE D'ENVOI DE CE DEVOIR EST FIXEE AU 14 novembre

La taille maximale de ce devoir est fixée à 8 pages

RAPPEL : LE DEVOIR EST A ENVOYER A L'ADRESSE SUIVANTE :

AYMARA Formations
Tremplin IEP
199 rue du Général Leclerc
59 350 Saint-André-lez-Lille

N'oubliez surtout pas d'indiquer vos nom et prénom, et d'apposer l'étiquette correspondante (cf. Campus Tremplin IEP, espace Informations générales, rubrique Cours, document PDF Étiquettes à coller sur les copies).

ATTENTION

Tremplin IEP attire votre attention sur les points suivants :

- Envoyé au-delà de la date limite, votre devoir sera corrigé ; mais il ne pourra vous être retourné corrigé dans le délai de dix jours après réception de votre copie par Tremplin IEP.
- Sans votre nom et cette étiquette, vous prendriez le risque que votre copie soit égarée.
- Il est prudent de conserver une photocopie ou un scan de votre copie, en cas de problème postal.
- Afin de faciliter la numérisation de votre copie, il vous est demandé d'éviter les encres trop pâles, d'écrire sur des feuilles simples (et non des copies doubles) et d'affranchir vos envois au tarif en vigueur : votre devoir avec l'enveloppe peut peser plus de 20 grammes (les devoirs sous plis sous affranchis ne seront pas acceptés).
- Le respect scrupuleux de ces indications est indispensable pour le bon déroulement de la procédure de correction

1 Consignes pédagogiques (éventuelles)

Afin d'encadrer votre travail, nous tenons à vous rappeler quelques consignes de travail et de méthode.

Pour traiter le sujet qui vous est proposé, vous devez, à partir de cet énoncé, le travailler et le reformuler - et non le prendre pour acquis et le garder tel quel- pour arriver à en dégager les présupposés et les enjeux, afin de parvenir à la formulation d'un problème. Nous rappelons qu'un problème est la coexistence de deux positions également tenables, mais contradictoires ou incompatibles, sur une même question.

Dans cette perspective de reformulation du sujet pour dégager une problématique, le plan est le déploiement des divers aspects du problème identifié, jusque dans la remise en question des présupposés même du sujet. Il n'existe pas de plan dans l'absolu, de plan type, sans rapport à un problème. Le plan découle toujours des choix, obligatoires, du candidat, dans le traitement du sujet.

Néanmoins il est clair que pour toutes ces raisons, un plan qui se contenterait d'aller dans le sens de l'énoncé dans une première partie, pour le critiquer dans une seconde partie, ne correspond pas aux exigences du concours. Il s'agit là d'un plan simpliste et réducteur qui ne permet pas de traiter le sujet proposé dans toutes ses nuances et sa complexité, et qui n'en dégage pas l'intérêt. Nous souhaitons rappeler qu'il n'existe de consignes ou directives des IEP exigeant un plan en 2 parties au concours d'entrée. Un tel plan (grosso modo en oui/non ou oui/mais...) est la meilleure manière d'échouer l'épreuve, et les meilleures copies sont justement celles qui arrivent à éviter cette dichotomie réductrice qui bloque la réflexion problématisée.

Il est important de plus de soigner les transitions par un rappel systématique du cheminement réalisé et de celui qui reste à faire dans le traitement du problème et de ses enjeux.

Enfin la conclusion comporte un rappel du problème et de la manière dont vous l'avez traité, ce n'est pas donc pas un simple rappel du plan de l'introduction. L'ouverture doit rester simple et ne pas introduire une idée qui aurait dû être traitée dans le cœur du développement...

Nous espérons que ces consignes vous aideront au mieux dans votre travail...Bon courage !

2 Sujet

La loi est-elle toujours juste ?